

DOCUMENT 3

PROJET D'ETABLISSEMENT

INTRODUCTION

Le projet d'établissement du Collège Sainte-Marie - 1^{er} degré - est écrit dans la lignée des projets éducatif et pédagogique. Il précise les objectifs et actions prioritaires pour le 1^{er} degré, les résultats à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Ce projet d'établissement concerne les élèves, le personnel enseignant, les parents et leur environnement socioculturel. La volonté collective est de poursuivre les objectifs retenus pendant les trois prochaines années et faire en sorte que les premiers effets se manifestent avant cette échéance d'autant plus que certains objectifs s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises lors du projet initial.

La réalisation de ce projet ne sera effective que dans la mesure où les parties concernées auront régulièrement l'occasion de faire une mise au point sur les objectifs poursuivis et les méthodes utilisées pour y parvenir. Ainsi donc, chaque acteur de l'école est invité à s'approprier personnellement les objectifs visés et à rebondir, individuellement ou en équipe, sur les moyens proposés.

Chaque année, les actions entreprises dans le cadre du projet d'établissement seront évaluées. Une synthèse de cette évaluation sera intégrée au rapport d'activités.

PRIORITÉS D'ACTION POUR LES 3 ANNEES A VENIR

Nous avons regroupé selon quatre catégories les priorités suivantes :

- le relationnel,
- le pédagogique,
- la pastorale,
- la participation – l'apprentissage de la citoyenneté.

1. LE RELATIONNEL

A. Accueil

Les attitudes et procédures d'accueil créent de bons contacts et une ambiance favorable au travail scolaire. Dès les premiers jours de la rentrée, les élèves venant de 6^{ème} primaire participent à des activités permettant à chacun de se familiariser avec l'école, les professeurs et les élèves de sa classe. A la fin du mois de septembre, une animation est réalisée par l'équipe du centre P.M.S. afin de faire le point sur l'adaptation de chacun et l'organisation au sein de la classe.

B. Reconnaissance au sein de l'équipe éducative

Pour favoriser une meilleure connaissance et une meilleure appréciation des compétences de chacun au sein de l'équipe éducative, le travail en équipe sera intensifié.

Dans la pratique, les professeurs de disciplines identiques travaillent en concertation. Ce travail en équipe est programmé à certains moments de l'année et/ou à la demande d'un ou de plusieurs professeurs (parfois avec la collaboration des conseillers pédagogiques).

L'intensification de cette collaboration permettra une meilleure cohérence pédagogique. Pour les parents également, le groupe de professeurs apparaîtra moins contrasté au plan des personnalités individuelles.

2. LE PEDAGOGIQUE

A. Transition primaire-secondaire

Les élèves sont demandeurs d'aides ponctuelles et d'outils pour se situer plus facilement, que ce soit à l'école ou à la maison par rapport aux tâches qui leur sont demandées.

Autrement dit, ils veulent des méthodes de travail permettant de mieux maîtriser les temps et les activités scolaires. Tous ne peuvent pas se prendre en charge d'emblée à ces différents points de vue.

Un accompagnement et un encadrement plus rapprochés sont souhaités durant les premiers mois.

Ainsi donc, les moyens mis en place ces dernières années seront maintenus et même renforcés, à savoir :

- organiser les études dirigées dès septembre permettant de déceler les premières difficultés et d'y remédier ;
- encadrer les élèves ayant des difficultés dans leur organisation, leur planning, ... ;
- analyser et améliorer la méthode de travail pour un groupe-classe spécifique avec la participation du P.M.S. ;
- assurer un suivi plus personnalisé pour certains élèves ayant des besoins spécifiques et ce, en collaboration avec un membre du P.M.S.
- un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) est mis en place pour les élèves de 2S et les autres élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage.

Un problème plus délicat concerne la continuité des apprentissages lors du passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Depuis bien longtemps, au Collège, les instituteurs et les professeurs du premier degré ont une politique de concertation et de coordination.

B. Amélioration de la cohérence dans le travail pédagogique entre le 1^{er} degré et les 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Pour atteindre cet objectif, nous voulons :

- organiser des temps de travail commun (rencontres pédagogiques) entre professeurs de niveaux adjacents ;
- se communiquer les référentiels et les instruments de travail.

C. Formation continuée

Celle-ci est souhaitée par beaucoup d'enseignants.

Les professeurs participent déjà à de nombreuses formations (organisées au sein de l'école ou par différents organismes) dans de nombreuses disciplines.

Les thèmes les plus demandés sont :

- la mise en place de situations d'apprentissage afin d'exercer des compétences ;
- la mise en place dans nos classes de l'évaluation des compétences.

D'autres thèmes plus transversaux sont également abordés :

- la motivation
- la méthode de travail
- la mémorisation.

Les enseignants et éducateurs sont de plus en plus souvent confrontés à des problèmes qui ne sont pas spécifiquement scolaires (problèmes personnels, familiaux, sociaux, ...). Des formations dans ces domaines ont été entamées et doivent se poursuivre.

D. Disparité des rythmes au sein d'une classe

La politique d'individualisation éducative et scolaire et les mesures concernant l'entrée indifférenciée en 1^{ère} année rendent manifestes les décalages entre les rythmes et les aptitudes des élèves.

En plus des moyens précisés plus haut mis en place dès la rentrée, d'autres modalités doivent être développées par l'équipe éducative :

- le développement de la pédagogie différenciée ;
- la prise en charge de certains élèves par d'autres.

E. Du sens dans les apprentissages

En arrière-plan de la disparité des rythmes d'apprentissage se retrouve une autre question soulevée : celle de la motivation et du projet personnel de l'élève. L'élève apprend lorsque les apprentissages proposés ont du sens. Dans la mise en œuvre des programmes dans toutes les disciplines, les professeurs tiendront compte des éléments suivants :

- créer des activités porteuses de sens pour les élèves, proches de la réalité quotidienne ;
- donner à l'élève une place d'acteur dans ses apprentissages ;
- conjuguer un maximum de savoir, savoir-faire et savoir-être ;
- réfléchir avec l'élève sur la manière dont il apprend.

On peut rappeler ici que, comme les adultes, les jeunes ont aussi leurs propres représentations et perceptions des réalités et qu'on ne peut pas en faire l'économie.

F. Suivi et réussite de chacun

Pour assurer au maximum la réussite d'un grand nombre d'élèves, plusieurs pistes sont exploitées.

Une pédagogie centrée sur le travail individuel ou en groupe, la remédiation, ..., s'efforcent de combler les lacunes et les insuffisances.

Un accompagnement spécifique est organisé pour les élèves en difficulté. L'outil utilisé est le PIA (plan individuel d'apprentissage) qui ciblera les points d'amélioration et fixera des objectifs concrets pour permettre une progression du jeune.

Rappelons l'importance des conseils de classe qui permettent d'échanger les informations et de discuter des résultats.

Ceux-ci sont suivis de rencontres parents-titulaire-professeurs dont les objectifs sont les suivants :

- informer les parents de l'organisation de l'année et de la classe ;
- recueillir les points de vue qui peuvent éclairer les professeurs sur certaines difficultés ;
- souligner l'importance de l'étroite collaboration afin d'assurer la réussite de chacun.

G. L'immersion

Conscient de l'importance des langues dans notre société, le Collège favorise l'apprentissage actif du néerlandais au travers de la conversation parlée et écrite en proposant un enseignement en immersion de la 1^{ère} à la 6^{ème} année du secondaire.

Comme le permet la législation de la Communauté française, en accord avec le plan d'action de la COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ("Promouvoir l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique : un plan d'action 2004 – 2006"), l'enseignement bilingue (ou immersion linguistique) est mis en œuvre dans le cadre du nouveau décret immersion de 2006.

Nous accueillons les élèves qui ont choisi l'apprentissage par immersion dès l'enseignement fondamental et souhaitent le poursuivre en secondaire.

Ainsi donc, en 1^{ère} et en 2^{ème} secondaire, les heures de cours données en néerlandais sont :

- le cours de néerlandais (4h)
- le cours d'étude du milieu (4h)
- les activités complémentaires de néerlandais (2h).

Ces 10 heures de cours données en néerlandais sont différentes pour les élèves inscrits en immersion précoce et en immersion tardive.

Les élèves qui s'inscrivent en immersion complètent leurs activités par 2h de latin, en première. En deuxième, un choix entre socioéco et latin est proposé.

H. Le droit à l'erreur

Il va de soi qu'une action ne peut être engagée sans que l'échec aussi bien que la réussite n'en fassent partie. L'erreur a sa place dans tout apprentissage en cours de construction.

Au cours des prochaines années, nous voulons davantage mettre l'accent sur l'évaluation formative afin de permettre à l'élève et au professeur de faire le point sur les apprentissages et de vérifier où l'élève se situe dans l'acquisition des compétences.

I. Orientation en fin de degré

Une information précise et systématique pour tous présente les différentes formes d'enseignement et les options des deuxième et troisième degrés ainsi que toutes les possibilités de formation que l'on peut trouver dans la région. Cet échange est réalisé avec les élèves, les parents, les professeurs et l'équipe du P.M.S.

Le passage des épreuves externes pour l'obtention du certificat étude du 1^{er} degré (CE1D) est fondamental dans la décision d'orientation. La réussite de ces épreuves est indispensable pour obtenir le CE1D.

Un travail d'orientation plus spécifique est réalisé par l'équipe du centre P.M.S, en collaboration avec le titulaire, pour les élèves présentant des lacunes importantes dans leur cursus scolaire.

J. Utilisation des nouvelles technologies de communication

Nous voulons :

- favoriser l'utilisation d'Internet et des nouvelles techniques "multimédia" par les professeurs et les élèves ;
- développer toute une série de comportements (dominer un traitement de texte, accéder à Internet, ...) avant de devenir autonome dans l'acquisition de certaines compétences (recherche d'informations, création de projets, ...).

L'accès à Internet nécessite également de rendre l'élève responsable de ses choix.

3. LA PASTORALE

Les valeurs humaines essentielles sont inlassablement soulignées dans des actions pastorales et autres (participation à des actions humanitaires, célébration de Noël).

Les élèves doivent pouvoir trouver, par le biais de l'animation pastorale, des activités dans lesquelles ils s'épanouissent.

Il importe de prendre l'adolescent là où il est, pour l'aider à trouver sa juste place dans la société. La foi chrétienne se présente comme une parole qui se propose et qui suscite une réponse. Elle n'est pas de l'ordre de l'obligation, ni de la contrainte.

4. LA PARTICIPATION – APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

Le décret relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et citoyenneté est fixé par un cadre légal.

L'éducation par la citoyenneté fait partie de la formation obligatoire, est soumise à une évolution et est dispensée sur base de référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A travers différents cours, l'école privilégiera le développement personnel des élèves en l'emmenant à s'approprier sa culture, à prendre conscience de ce qu'implique ses choix.

En bref, l'éducation par la citoyenneté participera à permettre à l'enfant s'inscrire dans une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.